



Protection Juridique Indépendante

**« S'engager
pour une société apaisée,
c'est notre raison d'être.**

**Transformer les conflits
en accords durables,
c'est notre raison d'agir.**

**Prévenir, résoudre, financer,
apaiser, c'est notre métier ».**



01 | P04-05
LE MOT
DU PRÉSIDENT
ET DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL

02 | P06-17
FAITS
MARQUANTS

03 | P18-21
CHIFFRES
CLÉS 2021

04 | P22-25
GOUVERNANCE

05 | P26-27
BILAN

06 | P28-29
COMPTES
ANNUELS



01.
LE MOT
DU PRÉSIDENT
ET DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL

Dès 2019, nous avons senti qu'un changement s'imposait, que nous devions nous préparer à entrer dans une nouvelle ère.

La décennie qui s'achevait avait été riche en événements et en transformations. Elle avait vu notre entreprise connaître un développement sans précédent. À cela s'ajoutait un environnement en perpétuelle mutation dans lequel les changements s'accéléraient, générant d'innombrables défis à relever et autant d'enjeux à appréhender et, au cœur même de notre activité située au carrefour de l'assurance et du droit, modifiant les besoins de nos clients.

Dans un tel contexte, repenser notre vision de la protection juridique et ce qui fait son utilité nous est apparu une nécessité à laquelle nous avons décidé de répondre en exprimant avec force ce qui nous rend fiers d'appartenir à CFDP.

La crise sanitaire, survenue alors que s'amorçait cette réflexion collective, a entraîné deux effets contraires : d'une part nous inciter à la mettre entre parenthèses durant quelques mois, d'autre part nous conforter dans l'idée que l'agenda était idéal pour la mener à son terme. Ce que nous avons fait, et c'est au cours de ce processus que nous avons mesuré à quel point nous servions le bien commun en prenant notre part dans la volonté des États de favoriser l'accès au droit et à la justice pour tous.

Lorsque ce travail s'est achevé, nous avons formalisé l'expression de notre raison d'être et du sens que nous donnons à nos actions :

« CFDP, Terres d'ententes, s'engager pour une société apaisée, en transformant les conflits en accords durables ».

“ TERRES D'ENTENTES ”

Ces deux mots disent tout de CFDP :

Ils disent notre indépendance et notre proximité relationnelle, notre expertise et notre ancrage dans les territoires.

Ils disent nos valeurs : confiance, respect, responsabilité, engagement — atouts indispensables pour comprendre et servir les besoins de nos courtiers et de nos assurés.

Pour leur permettre de se concrétiser et accroître leur visibilité, il nous fallait une nouvelle identité visuelle et une nouvelle signature. Toutes deux ont été créées en appui de notre raison d'être, pour réaffirmer avec clarté et détermination ce qui fait la valeur de notre métier et la force de sa singularité : l'indépendance !

Nous sommes persuadés que chacun, au sein de CFDP et parmi nos partenaires, adhèrera à cette raison d'être et en fera à la fois un levier d'action et un motif de fierté qui, l'un comme l'autre, nous permettront de continuer à porter haut les couleurs de l'entreprise.

Laurent des BREST, Président
et **Christophe BOITON**, Directeur Général



02.
FAITS
MARQUANTS

**CE QUE NOUS VOULONS :
ETRE RECONNU COMME LE SPÉCIALISTE
DE RÉFÉRENCE DANS LA PRÉVENTION
DES RISQUES JURIDIQUES ET LA
RÉSOLUTION AMIABLE DES DIFFÉRENDS.**

SINGULARITÉ RÉAFFIRMÉE, IDENTITÉ DE MARQUE, RAISON D'ÊTRE... L'ANNÉE DES GRANDS CHANTIERS.

En 2021, CFDP ne se sera pas contentée de réaffirmer la singularité de son positionnement, ces spécificités qui font sa différence autant que sa valeur ajoutée. Elle aura aussi mené à bien une vaste réflexion collective sur sa raison d'être et renouvelé son identité de marque.

**Résumé de douze mois de créativité collective
et d'ambition partagée.**

Au cœur de notre singularité : l'indépendance

Depuis 75 ans, CFDP, assureur indépendant de protection juridique pour les professionnels et les particuliers, agit sur l'ensemble du territoire français en alternative à l'institution judiciaire – complexe et lente –, favorisant la résolution de litiges à l'amiable et, lorsque cela s'avère impossible, finançant les frais de procédure pour ses clients.

Cinq éléments forts caractérisent CFDP et font l'originalité de son positionnement :

**sa proximité relationnelle,
sa distribution intermédiée,
son ancrage territorial,
son expertise juridique irréprochable**
et surtout, **son indépendance.**

Unique acteur indépendant en assurance de protection juridique, CFDP doit son statut à part et de là, sa légitimité et sa capacité d'action, à un actionariat pérenne dans lequel les salariés sont présents depuis 25 ans.



“ L'indépendance de CFDP la rend agile, innovante et réactive. La proximité relationnelle avec nos interlocuteurs privilégiés facilite le dialogue et l'accompagnement ; enfin, l'expertise des juristes dédiés sont autant d'atouts qui font la force de CFDP. ”

confirme Muriel MARCHESINI,
directrice générale associée d'Odealim.

« Terres d'Ententes », la raison d'Être CFDP

En 2021 CFDP initiait auprès de l'ensemble de ses salariés une réflexion collective sur ce qui constitue sa raison d'être. Au terme de cette démarche deux mots forts s'imposaient : « **Terres d'Ententes** », une signature qui porte les convictions de CFDP et qualifie son engagement.

« **Terres** » évoque la proximité, le lien humain et l'ancrage dans les territoire, le réseau aussi bien que l'espace privilégié où le dialogue se noue ;

« **Ententes** » définit notre aspiration, celle d'une réduction du nombre et de l'intensité des litiges au profit d'accords durables.

« **Ententes** » évoque autant la qualité de la relation avec nos courtiers que la coopération fructueuse avec nos prestataires et fournisseurs.



“ Pour nous, CFDP est un acteur incontournable en raison de son expertise juridique, de son savoir-faire dans la gestion des litiges et de son indépendance. Nous apprécions la forte implication et la grande réactivité dont les interlocuteurs CFDP font preuve au quotidien avec nos équipes APIVIA. Cette collaboration repose sur des relations de proximité et de confiance. Ensemble, nous avons tissé des liens forts et durables. ”

témoigne Margot CORCY,
responsable des partenariats et responsable de marché IARD d'Apivia.

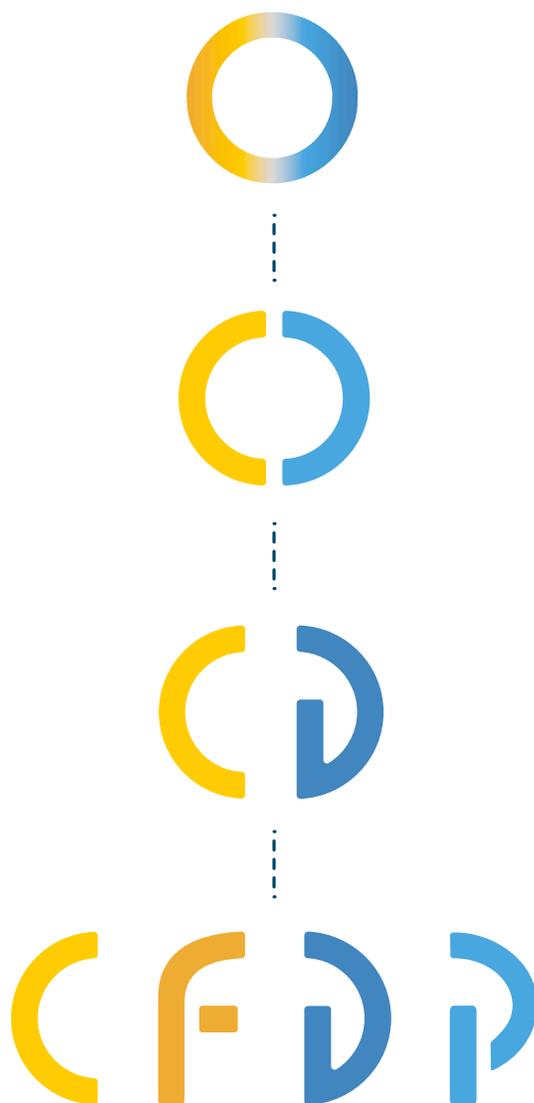
A photograph of two men in an office setting, viewed through horizontal window blinds. The man on the right is smiling and holding a silver laptop with 'ThinkBook' and 'Lenovo' logos. The man on the left is also smiling and looking at the laptop. The image is overlaid with a blue circular graphic on the right side.

**NOTRE MISSION :
S'ENGAGER POUR UNE SOCIÉTÉ APAISÉE,
RESTAURER LE DIALOGUE LORSQUE LES LIENS
SONT ROMPUS, RETROUVER LES CHEMINS
DU RESPECT ET DE L'ÉCOUTE, TRANSFORMER
LES CONFLITS EN ACCORDS DURABLES.**

UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE

Notre nouvelle signature est associée à une nouvelle identité qui accompagnera notre communication sur nos différents supports.

PROCESSUS DE CRÉATION DU LOGO





Protection Juridique Indépendante

Cette réflexion collective menée sur la marque et sa singularité a abouti à la création d'une nouvelle identité visuelle :

Un nouveau logo : tout en rondeur, il évoque la relation humaine, la proximité et la dimension inclusive qui caractérisent CFDP et son approche du métier, mais aussi l'esprit d'ouverture et l'agilité d'un acteur capable d'innover pour adapter ses offres aux attentes de ses assurés et partenaires.

Une nouvelle signature : « Protection Juridique Indépendante ».

Celle-ci fait écho à sa raison d'être - « S'engager pour une société apaisée » - et à sa raison d'agir - « Transformer les conflits en accords durables » tout en résumant la singularité de son positionnement, rappelant l'indépendance qui garantit sa liberté d'action et son impartialité.



Philippe LEYLAVERGNE,
directeur commercial & marketing d'Apivia, confirme

“ Le partenariat entre CFDP et Apivia courtage est fondé sur des valeurs partagées fortes. Il s'est consolidé au fil des années grâce aux atouts différenciants de CFDP : expertise, rigueur, innovation et surtout indépendance d'action. Autant de dispositions qui en font un partenaire particulièrement apprécié de nos courtiers-partenaires. ”



**NOUS CROYONS EN L'IMPACT POSITIF
D'UNE ASSURANCE DE PROTECTION
JURIDIQUE HUMAINE ET ATTENTIVE QUI
ACCOMPAGNE LES TRANSFORMATIONS
SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES.**

Nos engagements

En 2021 CFDP renforçait ses engagements sociétaux :

Par ses actions auprès de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, une structure à but non-lucratif dont CFDP est membre fondateur depuis 2006 et qui accompagne les micro-entreprises en leur proposant des solutions de micro-assurance à tarif solidaire.

En étant membre actif de groupements et fédérations pour faire reconnaître le rôle de la protection juridique dans le processus de tentative de résolution à l'amiable.



Hayat BOAIRA,
déléguée générale de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, raconte

“ Chez CFDP, que vous vous adressiez à l'assistante à l'accueil, au responsable d'une délégation en province, au juriste expert ou à un membre du COMEX, tous dégagent une bienveillance, une réelle écoute, une curiosité pour leur interlocuteur, quel qu'il soit. Au-delà du professionnalisme des collaborateurs, CFDP Assurances a fait infuser au sein de ses équipes un vrai sens de la proximité et de l'engagement humain. Si depuis 15 ans, CFDP Assurances est mécène d'Entrepreneurs de la Cité c'est parce-que les salariés sont imprégnés de cette dimension humaine : la Raison d'Etre, chez CFDP, est une émanation de son identité, de son ADN et pas seulement un outil de communication. ”

Membre fondateur de la Fondation Entrepreneurs de la Cité

Mission de la Fondation : Structure à but non lucratif, diffuse des solutions de micro-assurance à tarif solidaire et accompagne les micro-entreprises dans la gestion de leur activité.

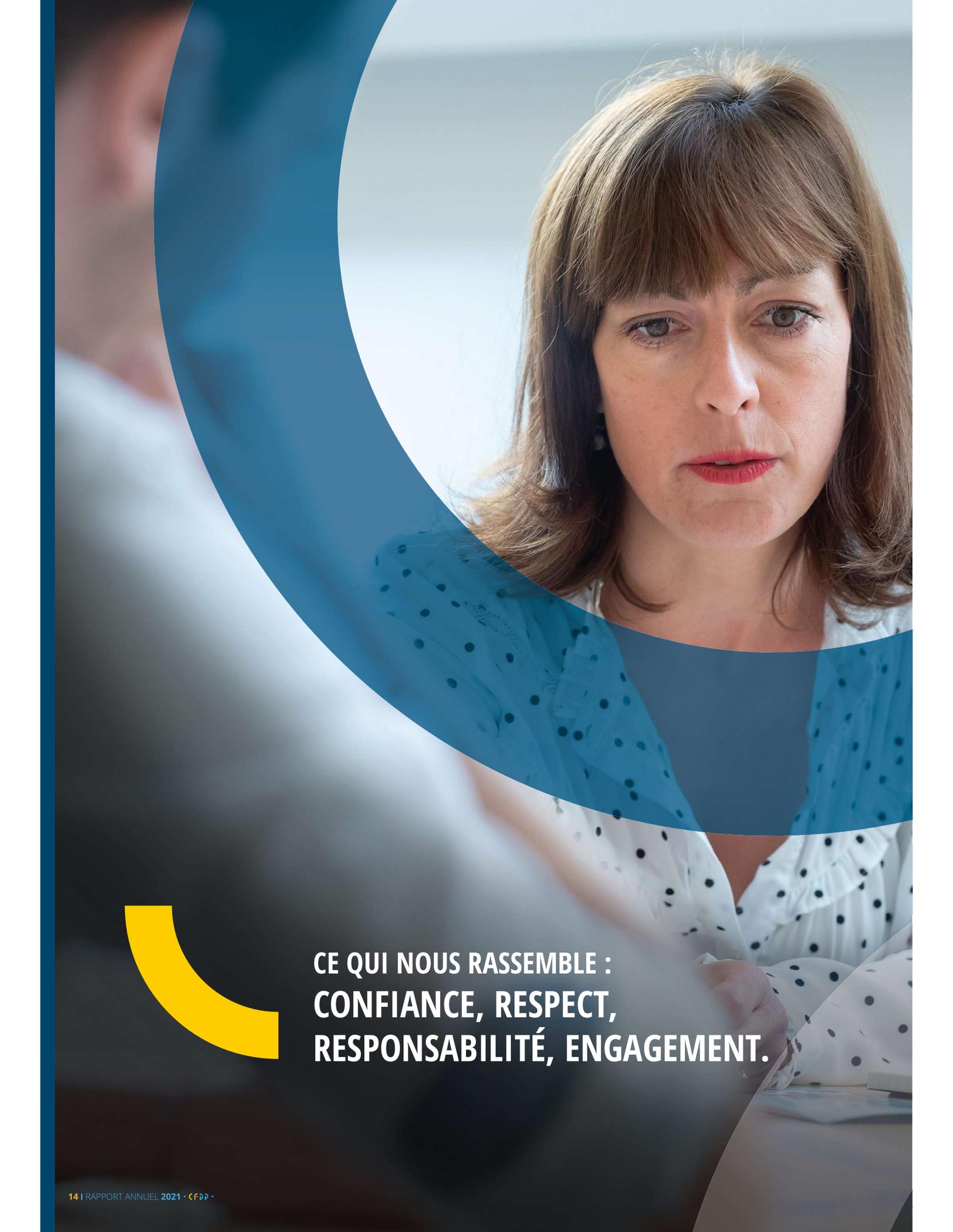
Action spéciale durant la crise COVID :

Un accompagnement financier de 200 micro-entrepreneurs « hors système ».

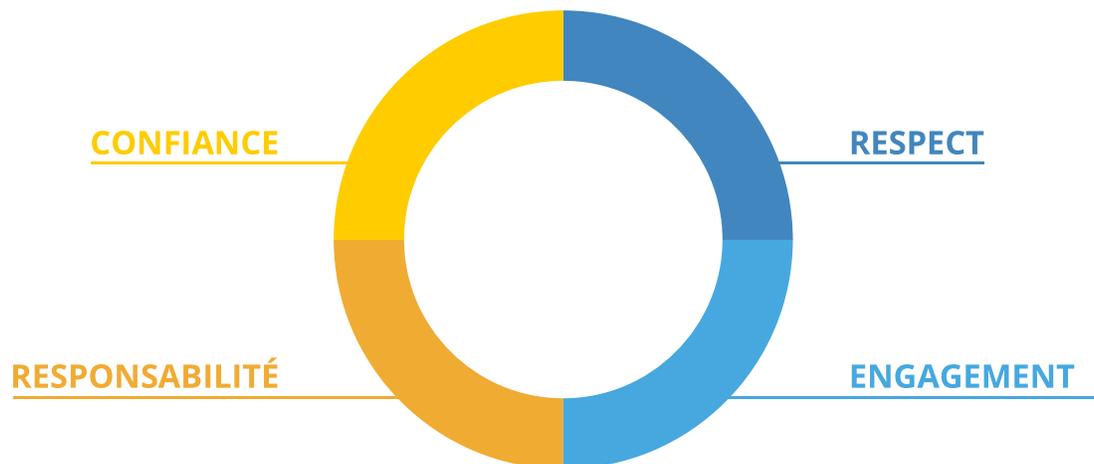


Membre actif de groupements et fédérations pour faire reconnaître le rôle de la protection juridique dans le processus de tentative de résolution amiable des conflits.





**CE QUI NOUS RASSEMBLE :
CONFIANCE, RESPECT,
RESPONSABILITÉ, ENGAGEMENT.**



LA CONFIANCE est le socle de notre métier. L'instaurer avec nos courtiers garantit que nos contrats seront commercialisés dans le cadre d'un partenariat loyal, fructueux et pérenne. L'instaurer avec nos assurés autorise des rapports sincères, qui nous permettent de dépasser le seul aspect juridique de leurs difficultés, pour nous intéresser à la situation de chacun, forcément unique.

LA RESPONSABILITÉ, c'est d'abord l'assurance de répondre au quotidien aux engagements que nous avons contractés auprès de nos assurés et de nos partenaires, qu'ils soient courtiers ou fournisseurs. Notre responsabilité est plus large encore, puisqu'elle englobe aussi bien la qualité de nos produits et de nos démarches professionnelles que nos devoirs envers la société et l'environnement.

LE RESPECT traduit la considération que nous portons à l'ensemble des acteurs créateurs de valeur pour notre entreprise. Il est nourri par un état d'esprit particulier, composé de compréhension et d'empathie. Le respect s'exprime à travers l'attention portée à chaque personne que nous croisons ou qui nous contacte, et une même écoute offerte à tous nos clients, quelle que soit leur importance.

S'ENGAGER désigne pour nous le haut degré d'implication et d'exigence de l'ensemble des salariés dans l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'un de ces objectifs, le plus important, consiste à satisfaire les besoins de nos clients, et pour cela à tenir notre promesse de réactivité et de compétence.



David BIGOT
Délégué général ROAM

“ Les échanges avec les représentants de CFDP sont simples, fluides et efficaces. C'est l'application de la maxime, « travailler sérieusement sans se prendre au sérieux », et ils sont orfèvres. ”



**LA RELATION HUMAINE,
AU COEUR D'UNE PROTECTION
JURIDIQUE INDÉPENDANTE.**



Julie BESSE,
directrice du service juridique, des affaires réglementaires européennes, UMIH
(Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), témoigne :

“ Pendant la crise sanitaire notre partenariat avec CFDP s’est traduit par la mise en œuvre d’une plateforme de gestion des contentieux d’assurance que nous avons offerte à nos adhérents. Un travail a alors été mené sur 2 ans grâce à cet outil unique, au service des professionnels. Cette véritable implication, démontrant une très forte adaptabilité et une grande réactivité de CFDP, a été particulièrement appréciée ».”

Nos nouveautés

Pour répondre au mieux aux nouvelles attentes nées de la crise sanitaire, CFDP a décidé de miser sur la technologie pour offrir de nouveaux services à ses assurés et courtiers partenaires par intégration de nouvelles technologies au service de la dimension humaine de notre métier, de la protection juridique :

@del :

le service CFDP d’assistance et d’information juridique en ligne accessible 24h/24, 7 jours sur 7 offrant aux partenaires et assurés CFDP plus de 1000 fiches juridiques, 150 modèles de courriers et 150 démarches en ligne. Ce service a été entièrement revu pour apporter plus de services aux assurés.

The screenshot shows the CFDP @del website interface. At the top, there is a navigation menu with links for 'Fiches juridiques', 'Modèles de lettre', and 'Démarches juridiques'. A toggle switch is set to 'PROFESSIONNEL'. The main heading reads 'Rechercher dans votre Assistance juridique @del'. Below this is a search bar with the placeholder text 'Rechercher une fiche juridique ou un modèle de lettre...' and a 'Rechercher' button. A large orange '100' is displayed next to the text 'Démarches en ligne' and a button labeled 'Accéder aux démarches'. A call-to-action box asks 'Vous ne trouvez pas la réponse à votre question ?' with a button 'Contacter votre délégation CFDP'. At the bottom, it says 'Mon espace CFDP « l'accès au droit en liberté »'.

Umbrella :

Un service digital de preuve numérique. Désormais intégré dans le processus CFDP de règlement amiable des litiges, il permet aux clients d’accéder à tout moment à des prestations de type « certificat numérique en ligne ».

03. CHIFFRES CLÉS

30
implantations
en France

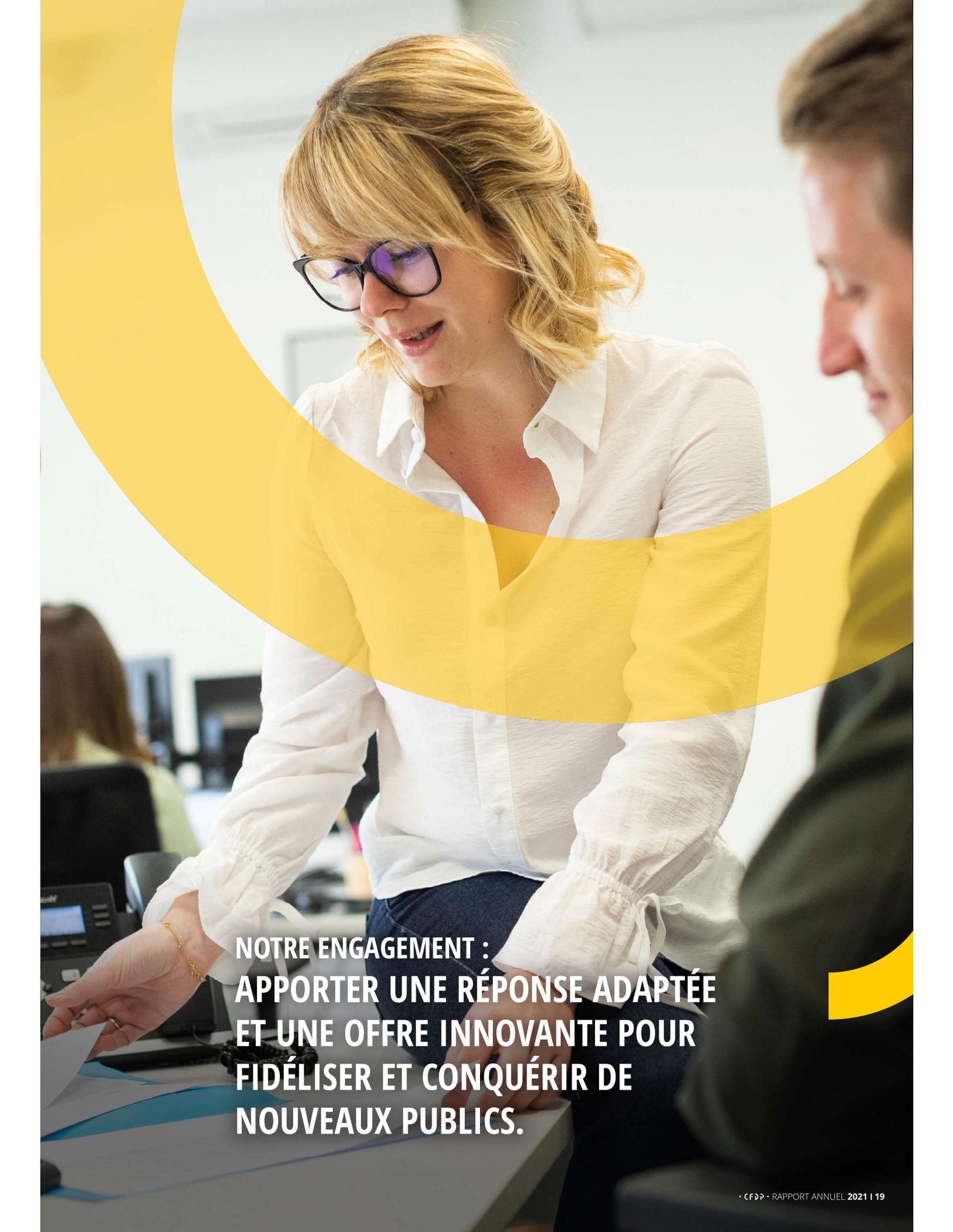
1
succursale
en Belgique

210
salariés
dont 150 juristes



NOS OFFRES ET MARCHÉS





**NOTRE ENGAGEMENT :
APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE
ET UNE OFFRE INNOVANTE POUR
FIDÉLISER ET CONQUÉRIR DE
NOUVEAUX PUBLICS.**

CHIFFRES CLÉS 2021



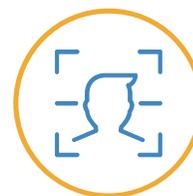
44 000
litiges traités par an



75%
des litiges résolus à l'amiable



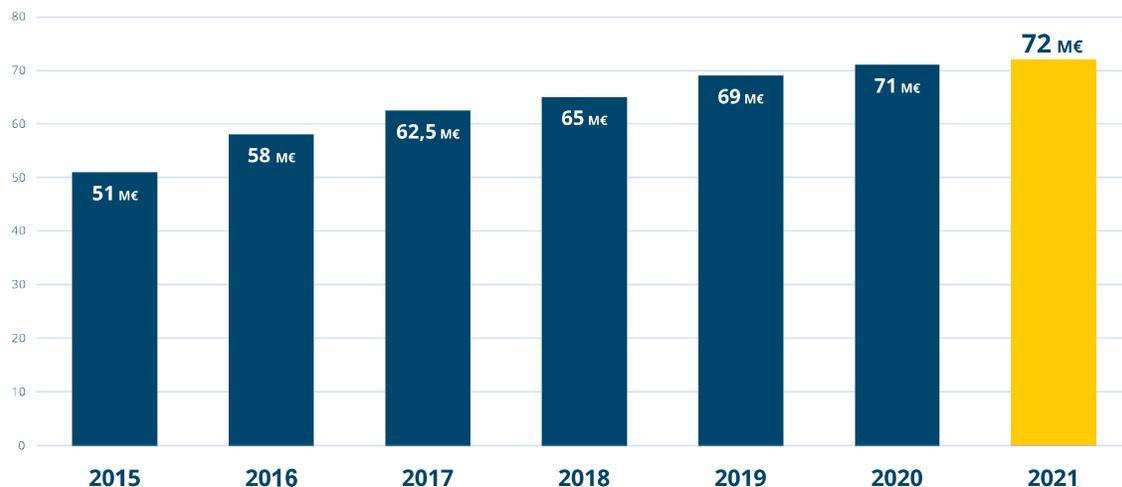
8.6/10
Customer Satisfaction Score



98/100
Index égalité
professionnelle H/F



CHIFFRES CLÉS 2021



72M
de primes acquises

209%
de marge de solvabilité

7,2M
d'euros de résultat net
Soit une progression de 10,8 %
par rapport à l'exercice précédent

4%
de croissance des primes
émises en Branche 17



04. GOUVERNANCE



Systeme de gouvernance

Structure de gouvernance

La gouvernance de CFDP est assurée par des représentants nommés et validés par les actionnaires.

CFDP a consolidé en 2021 la pérennité et l'indépendance de son actionnariat pour le long terme, sans changement dans la composition de celui-ci.

Aucune modification n'a eu lieu dans la gouvernance de la compagnie :

- **Monsieur Laurent des BREST** est Président du Conseil d'Administration
- **Monsieur Christophe BOITON** est Directeur Général.

Le **Conseil d'Administration** marque ainsi sa volonté de pérenniser la gouvernance de la Compagnie.

Cette gouvernance définit les axes stratégiques et prend les décisions rendues nécessaires par les évolutions législatives et réglementaires, structurelles et conjoncturelles.

Elle contrôle également la gestion de l'entité et les résultats qui en découlent. Chacune de ces responsabilités est assurée par différents organes qui agissent en fonction des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code des Assurances et par les statuts de CFDP.

Les organes concernés sont les suivants :

- 1. L'Assemblée Générale**
- 2. Le Conseil d'Administration**
- 3. Le Comité d'Audit et des Risques**
- 4. Les dirigeants effectifs**
- 5. Les responsables des fonctions clé.**

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale procède à la nomination des membres du Conseil d'Administration, à leur renouvellement et le cas échéant à leur révocation.

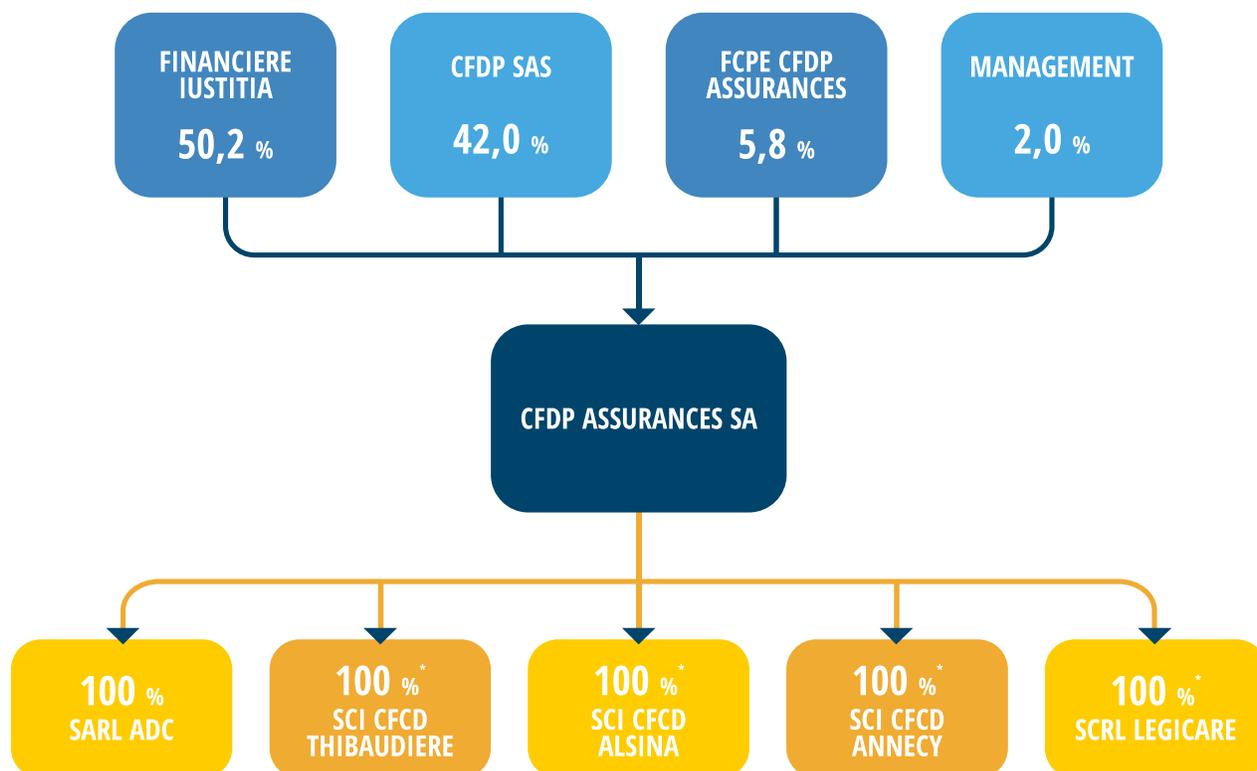
Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de CFDP dispose pour l'administration et la gestion de la société de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale et/ou au Président de CFDP.

Il a notamment comme prérogative de définir la stratégie et de s'assurer de sa mise en oeuvre, de valider le plan de développement, de valider le budget prévisionnel annuel et d'en suivre la bonne exécution.

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.

ORGANIGRAMME AU 31/12/2021



FINANCIÈRE IUSTITIA :

La société holding rassemble 3 associés : Financière de Blacailoux, Groupe IDI, Groupe Chevrillon.

CFDP SAS

La société holding porte l'actionariat des salariés et partenaires distributeurs.

Le Comité d'Audit et des Risques

Le **Comité d'Audit et des Risques** a vu sa Présidence confirmée, ainsi que la composition de ses membres. Il a poursuivi son accompagnement actif du Conseil d'Administration et de la gouvernance opérationnelle de la Compagnie dans leurs choix stratégiques et dans la bonne évaluation des risques portés par CFDP.

Ce Comité est notamment chargé :

- d'examiner les méthodes comptables et réglementaires et les modalités d'évaluation des actifs et des passifs de la société,
- d'examiner, avant leur présentation au Conseil d'Administration, les projets de comptes sociaux et prudentiels de la société,
- d'assurer le contrôle de la gestion et la clarté des informations qui seront fournies au Conseil d'Administration et aux actionnaires,
- du suivi de l'efficacité des systèmes de Contrôle Interne et de gestion des risques au sens de l'article L.354-2 du Code des Assurances.

Ce Comité se réunit trimestriellement ou à tout moment en tant que de besoin. Il rend compte de ses travaux lors du Conseil d'arrêté des comptes de l'exercice.

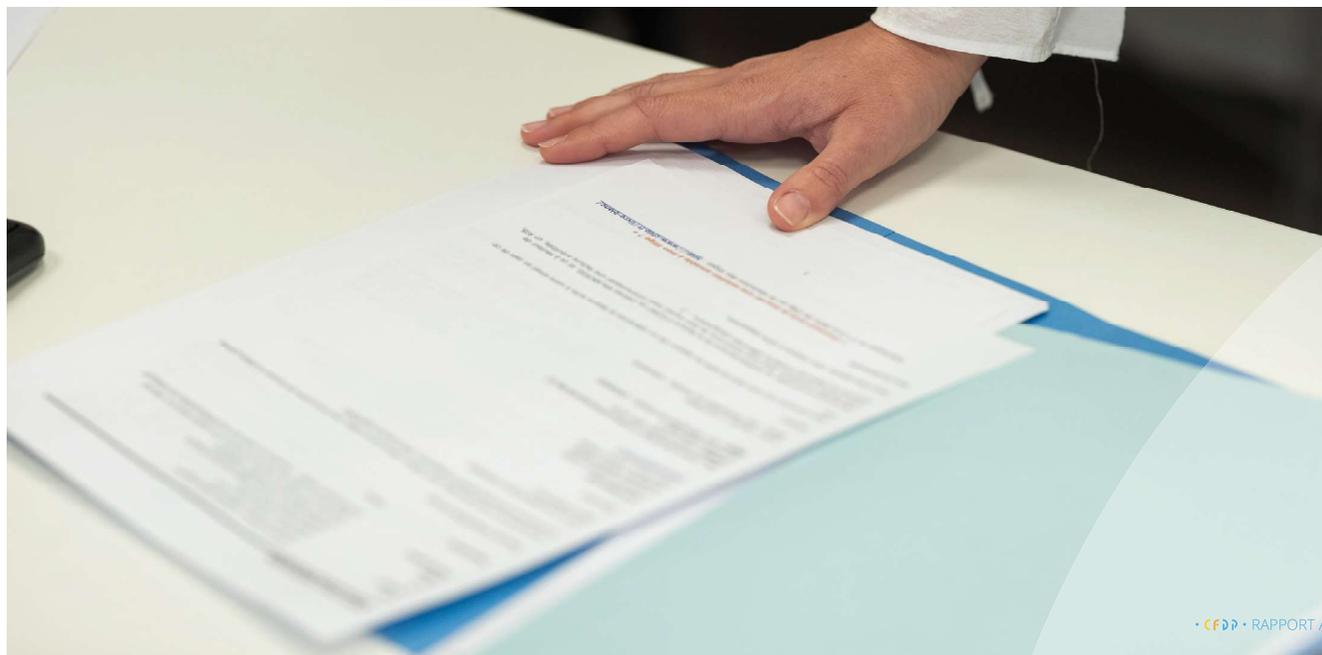
Les dirigeants effectifs

Les deux dirigeants effectifs de CFDP sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Les fonctions clés

Afin de répondre aux exigences de la Directive Solvabilité II en termes de gouvernance, CFDP s'est dotée des quatre fonctions clés requises :

- La fonction clé GESTION DES RISQUES est prise en charge par le responsable de la Gestion des Risques au sein de CFDP.
- La fonction clé CONFORMITE est prise en charge par le responsable Juridique et Conformité au sein de CFDP.
- La fonction clé AUDIT INTERNE est prise en charge par le responsable de l'Audit Interne au sein de CFDP. Certaines missions d'Audit Interne peuvent être externalisées auprès de prestataires, sous sa responsabilité.
- La fonction clé ACTUARIAT est prise en charge par le Secrétaire Général de CFDP. Il supervise et a la responsabilité des travaux actuariels externalisés auprès des différents prestataires.



05. BILAN

ACTIF EN EUROS

	2021	2020	2019
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0	0
2. Actifs incorporels	4,075,582	3,824,539	2,210,913
3. Placements	84,184,628	83,209,680	77,554,593
3a. Terrains et constructions	9,159,751	8,285,433	8,202,317
3b. Placements dans des entreprises liées	207,500	160,416	75,209
3c. Autres placements	74,727,266	74,689,228	69,232,794
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	90,109	74,601	44,272
4. Placements représentant les provisions techniques	0	0	0
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	47,856	39,681	63,891
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0	0
5d. Provisions pour sinistres Non Vie	47,856	39,681	63,891
5e. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Vie	0	0	0
5f. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes Non Vie	0	0	0
5g. Provisions d'égalisation	0	0	0
5i. Autres provisions techniques (Non Vie)	0	0	0
6. Créances	11,941,011	15,325,765	8,298,803
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	10,931,894	14,272,348	7,929,990
6aa. Primes acquises non émises	988,191	1,792,774	2,351,364
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	9,943,703	12,479,574	5,578,625
6b. Créances nées d'opérations de réassurance	321,542	178,957	212,258
6c. Autres créances	687,574	874,459	156,554
6ca. Personnel		0	38
6cb. Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	0	589,744	0
6cc. Débiteurs divers	687,574	284,715	156,516
6d. Capital appelé non versé	0	0	0
7. Autres actifs	14,745,207	9,266,457	13,938,444
7a. Actifs corporels d'exploitation	993,368	881,815	2,208,675
7b. Comptes courants et caisses	13,751,839	8,384,642	11,729,768
7c. Actions propres		0	0
8. Comptes de régularisation - Actif	8,563,214	8,240,066	9,051,916
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	339,585	479,666	439,236
8b. Frais d'acquisition reportés	7,607,132	7,465,648	8,186,421
8c. Autres comptes de régularisation	616,497	294,751	426,258
TOTAL DE L'ACTIF	123,557,501	119,906,191	111,118,562

PASSIF

EN EUROS

	2021	2020	2019
1. Capitaux propres	55,543,149	52,247,854	49,250,028
1a. Capital social	1,692,240	1,692,240	1,692,240
1b. Primes liées au capital social	1,167,237	1,167,237	1,167,237
1c. Ecarts de réévaluation	0	0	0
1d. Autres réserves	30,603,455	30,603,455	30,603,455
1e. Report à nouveau	14,896,517	12,304,271	9,982,314
1f. Résultat de l'exercice	7,183,698	6,480,649	5,804,780
2. Passifs subordonnés	0	0	0
3. Provisions techniques brutes	54,092,472	52,608,605	51,900,790
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	22,547,499	24,330,891	27,885,476
3b. Provisions d'assurance vie	0	0	0
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	0	0	0
3d. Provisions pour sinistres (Non Vie)	31,544,973	28,277,713	24,015,313
3e. Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie)	0	0	0
3f. Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non Vie)	0	0	0
3g. Provisions pour égalisation	0	0	0
3h. Autres provisions techniques (Vie)	0	0	0
3i. Autres provisions techniques (Non Vie)	0	0	0
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0
5. Provisions pour risques et charges	0	0	0
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0	0
7. Autres dettes	13,811,565	14,350,705	9,755,902
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7,247,741	8,886,467	3,814,705
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	50,858	30,453	11,164
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédits		3,287	0
7e. Autres dettes	6,512,964	5,430,496	5,930,032
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise		0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		0	0
7ec. Personnel	919,338	870,797	713,725
7ed. Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1,781,899	1,090,822	2,276,215
7ee. Créanciers divers	3,811,727	3,468,876	2,940,092
8. Comptes de régularisation - Passif	110,313	699,025	211,840
TOTAL DU PASSIF	123,557,501	119,906,191	111,118,562

06. COMPTES ANNUELS

COMPTE DE RÉSULTAT EN EUROS

	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes Exercice N	Opérations nettes Exercice N -1
1. Primes acquises	72,024,754	171,740	71,853,013	70,929,249
1a. Primes émises	70,241,362	171,740	70,069,621	67,374,664
1b. Charge des provisions pour primes non acquises	-1,783,392	0	-1,783,392	-3,554,585
2. Produits des placements alloués du compte non-technique	298,362		298,362	162,749
3. Autres produits techniques	555,651		555,651	376,030
4. Charge des sinistres	23,534,949	99,400	23,435,548	23,053,609
4a. Prestations et frais payés	20,267,690	91,226	20,176,464	18,766,999
4b. Charge des provisions pour sinistres à payer	3,267,259	8,174	3,259,084	4,286,610
5. Charge des autres provisions techniques	0	0	0	0
6. Participation aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	37,624,902		37,564,793	37,036,410
7a. Frais d'acquisition	32,726,563		32,726,563	32,279,791
7b. Frais d'administration	4,898,339		4,898,339	4,819,328
7c. Commissions reçues des réassureurs		60,109	60,109	62,709
8. Autres charges techniques	787,568		787,568	772,603
Résultat technique des opérations non-vie	10,931,347	-12,230	10,919,117	10,605,404

COMPTE DE RÉSULTAT

EN EUROS

	Opérations nettes Exercice N	Opérations nettes Exercice N-1
1. Résultat technique de l'assurance / opérations non-vie	10,919,117	10,605,404
2. Résultat technique de l'assurance / opérations vie	0	0
3. Produits des placements	1,211,277	1,542,084
3a. Revenus des placements	919,732	1,024,825
3b. Autres produits des placements	26,441	14,270
3c. Profits provenant de la réalisation des placements	265,103	502,988
4. Produits des placements alloués du compte technique vie	0	0
5. Charges des placements	606,279	1,217,580
5a. Frais interne et externe de gestion des placements et frais financiers	151,503	123,120
5b. Autres charges des placements	323,336	999,668
5c. Pertes provenant de la réalisation des placements	131,439	94,790
6. Produits des placements transférés au compte technique non-vie	298,362	162,749
7. Autres produits non techniques	0	0
8. Autres charges non techniques	642,727	861,667
9. Résultat exceptionnel	-16,090	-313,128
9a. Produits exceptionnels	156,323	0
9b. Charges exceptionnelles	172,414	313,128
10. Participation des salariés	629,634	553,437
11. Impôts sur les bénéfices	2,753,601	2,558,278
Résultat de l'exercice	7,183,698	6,480,649



Protection Juridique Indépendante

SIÈGE SOCIAL CFDP
Immeuble l'Europe
62, rue de Bonnel
69003 LYON



www.cfdp.fr

S.A. au Capital de 1 692 240 €
RCS Lyon 958 506 156 B
Entreprise régie Code des Assurances